

# Institut Equestre National Avenches

## Concept de protection dans le cadre de la lutte contre la Covid-19

### 1. Bases

- Mesures d'assouplissement pour le 6 juin prise par le Conseil fédéral le 27 mai 2020
- Directives sanitaires/épidémiologiques de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).
- Concept de protection équestre du 30 avril, émis par la FSSE.
- Concepts de protection émis par IENA pour le centre d'entraînement et le restaurant
- Toute personne présentant des symptômes de maladie n'est pas autorisée à se rendre sur le site de l'Institut Equestre National Avenches (IENA).

### 2. Centre d'entraînement, restaurant et bureaux

- Les locataires de IENA, ainsi que l'ensemble du personnel de IENA sont soumis aux règles édictées dans les concepts de protection de IENA pour le centre d'entraînement, le restaurant et les bureaux.
- Pour la durée des manifestations (du 10 au 13 septembre), ils reçoivent un badge qui leur permettra de se rendre librement sur leur lieu de travail. Les personnes recevant un badge sont identifiées.

### 3. Manifestations officielles ouvertes au public dans le cadre des dispositions OFSP

General Program CCI Avenches 2020				
		CCI4*	CCI3*	CCN1*
<b>11.09.2020</b>	09.45-16.00	Dressage competition	Dressage competition	
<b>12.09.2020</b>	10.00-13.00		Cross country competition	
	14.00-17.00	Cross country competition		
	15.00-18.00			Dressage competition
<b>13.09.2020</b>	10.00		Show Jumping competition	
		Show Jumping competition		
	13.00	Price giving ceremony	Price giving ceremony	
	08.30-12.00			Dressage competition
	14.00-16.30			Show jumping competition
	14.15-17.00			Cross Country competition

#### **4. Arrivée sur le site et parking**

- L'arrivée sur le site se fait par des moyens de transport individuel.
- Le déplacement doit être planifié de manière à arriver sur le site suffisamment tôt afin de pouvoir reconnaître les lieux et de prendre connaissance des plans des zones ainsi que des règles de protection.
- Le stationnement doit se faire uniquement sur les parkings prévus à cet effet, soit la Zone C3 selon le plan en annexe. Une distance minimale de 1.5 m doit être respectée entre chaque véhicule.

#### **5. Vestiaires et toilettes**

- Les vestiaires sont ouverts selon l'horaire indiqué.
- Seules les toilettes indiquées sur le plan général du site en annexe peuvent être utilisées. Elles sont nettoyées et désinfectées régulièrement.

#### **6. Délimitation des zones**

##### **6.a Règles générales**

- L'accès aux différentes zones n'est autorisé qu'aux personnes qui se sont annoncées auprès de l'organisateur pour les participants aux épreuves, et qui en ont reçu l'autorisation.
- Le public est identifié individuellement et chaque personne reçoit un bracelet qui lui donne l'accès aux zones définies.
- Les « gestes barrières » sont systématiquement appliqués. Du gel hydroalcoolique est disponible.
- Le port du masque est obligatoire dans les zones qui le précisent, et chaque fois que la règle du distancement ne peut être respectée.
- Les infrastructures indiquées « fermées » ne peuvent en aucun cas être utilisées.
- Des instructions supplémentaires données par les responsables des infrastructures doivent être respectées.

##### **6.b Règles concernant la Zone A « TRIBUNES HIPPODROMES »**

- Toutes les règles énoncées au point 6a s'appliquent.
- Contrôle Entrée/Sortie, identification.
- PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE sur décision du comité d'organisation.

##### **6.c Règles concernant la Zone B « TRIBUNES Paddock SAUT »**

- Toutes les règles énoncées au point 6a s'appliquent.
- Contrôle Entrée/Sortie, identification.
- PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE sur décision du comité d'organisation.

#### **6.d Règles concernant la Zone C « CONCURRENTS / ECURIES »**

- Toutes les règles énoncées au point 6a s'appliquent.
- Contrôle Entrée/Sortie, identification
- Port du masque chaque fois que la règle de distanciation ne peut être respectée.
- La zone distingue une zone C1 réservée aux concurrents « Eventing », une zone C2 réservée aux concurrents « courses » le 13.9.2020, et une zone C3 servant de parking pour les concurrents.

#### **6.e Règles concernant la Zone D « AIRE DE COMPETITION » (piste de trot)**

- Toutes les règles énoncées au point 6a s'appliquent.
- Contrôle Entrée/Sortie, identification.

### **7. Boxes**

- Des boxes sont mis à disposition des concurrents et les règles mentionnées sous 6a s'appliquent. La demande doit être faite auprès du secrétariat. Les règles de distanciation et d'hygiène de l'OFSP s'appliquent.

### **8. Restaurant et cantines**

- Le restaurant et cantines sont ouverts aux cavaliers et visiteurs. Les directives de l'OFSP et de Gastro suisse s'appliquent.

### **9. Exclusion**

- IENA se réserve le droit d'interdire l'accès de ses infrastructures à toute personne qui ne respecterait pas ce concept de protection.

### **11. Communication**

- Le présent concept est disponible sur le site [www.iena.ch](http://www.iena.ch) et sous forme pdf.
- Il est remis à chaque participant lors de son arrivée sur le site.

## Plans des zones

